

## Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997 - Casino Municipal

**M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur :** La STTM (Société Touristique et Thermale de la Mouillère) est titulaire de la délégation de gestion.

Le contrat, signé le 5 octobre 1992 et expirant le 31 décembre 2010, prévoit :

- la concession des locaux (investissement et entretien),
- la mise en oeuvre des activités suivantes : jeux, piano-bar, restauration, sponsoring.

L'autorisation d'exploitation des jeux est délivrée par l'Etat.

Le délégataire effectue sa mission à ses risques et périls, tant en matière de travaux que d'exploitation.

### **I. Analyse de l'activité du service délégué en 1997**

La STTM emploie au total 80 personnes pour assurer l'ensemble de ses missions.

#### *a) Jeux*

On constate un accroissement du produit brut de l'ordre de 4 %, essentiellement dû aux machines à sous (l'espérance de gains à la boule étant moins forte, ce jeu est donc moins fréquenté).

#### *b) Animation / Restauration*

Le Casino développe une activité importante dans ces domaines :

- le piano-bar, accessible gratuitement, offre une prestation de qualité renforcée, le week-end, par la production de groupes musicaux. A l'été 1997, il a été fait en sorte que des groupes se produisent chaque soir, ce qui contribue à l'animation estivale,

- le restaurant, qui emploie 12 à 13 personnes, connaît des difficultés. Les pertes demeurent importantes mais plus limitées qu'au cours des exercices précédents, du fait notamment d'économies de gestion et de mesures commerciales (carte plus abordable, etc.).

La qualité de la prestation est généralement remarquée.

#### *c) Obligations complémentaires mises à la charge du Casino par la Ville*

La STTM doit affecter des sommes au soutien d'actions locales. En 1997, elle l'a fait à hauteur de 472 408 F (ex : clubs sportifs, etc.).

### **II. Analyse des comptes de l'activité déléguée en 1997**

#### *a) Rapports financiers avec la Ville et l'Etat*

La saison 1996/1997 a généré une recette nette de 48 294 000 F pour l'Etat et la Ville (sur un produit brut des jeux de 95 023 000 F).

Les recettes de la Ville sur l'exploitation sont les suivantes :

### 1 - Le produit des jeux

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Prélèvement communal				1 332 201 F	2 695 674 F	3 785 896 F	4 348 089 F	5 612 843 F	6 172 478 F
Reversement de l'Etat				627 430 F	1 537 103 F	2 894 952 F	3 119 941 F	3 187 143 F	3 372 503 F
<b>TOTAL</b>	<b>122 516 F</b>	<b>126 580 F</b>	<b>134 622 F</b>	<b>1 959 631 F</b>	<b>4 232 777 F</b>	<b>6 680 848 F</b>	<b>7 468 030 F</b>	<b>8 799 986 F</b>	<b>9 544 981 F</b>

### 2 - Les autres recettes

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Taxe professionnelle Part communale	58 605 F	64 398 F	61 429 F	156 429 F	282 571 F	372 820 F	473 395 F
Taxe sur appareils de jeux	0 F	144 000 F	180 000 F	234 000 F	234 000 F	234 000 F	234 000 F
Versement-transport	0 F	47 690 F	73 252 F	92 927 F	91 369 F	107 546 F	111 639 F
Loyer	94 282 F	166 500 F	184 508 F	191 308 F	(*) 302 188 F	321 303 F	325 000 F
Compte 471 - Annuités d'emprunt						278 964 F	277 963 F
<b>TOTAL</b>	<b>152 887 F</b>	<b>422 588 F</b>	<b>499 189 F</b>	<b>674 664 F</b>	<b>910 128 F</b>	<b>1 314 633 F</b>	<b>1 421 997 F</b>

### 3 - Total Recettes

Année 1997 : 10 966 978 F.

A titre comparatif, année 1996 : 10 114 619 F.

### 4 - Prévision de recettes pour 1998

Produit des jeux : 9 500 000 F.

Autres recettes : 1 430 000 F.

#### b) Comptes du délégataire

Ils n'appellent pas d'observations particulières.

Le résultat (+ 13 311 000 F) est en baisse par rapport à 1996 du fait de la progression de la masse salariale et, surtout, de l'augmentation des taux de CSG et CRDS appliqués à l'activité.

«**M. LE MAIRE** : Je souhaite simplement pour que nous ne traînions pas trop sur ces différents rapports mais c'est important, que ceux qui sont délégués par le Conseil Municipal dans une structure ou dans une autre, vous donnent le rapport de leurs activités dans le courant de l'année. Dans chacun de ces rapports, on vous a donné un certain nombre de chiffres très intéressants que vous devez garder un peu en mémoire. Par exemple pour le Casino, il y a 80 personnes qui y travaillent. C'est un contrat qui a été signé en 1992 et qui expire en 2010 et puis le produit des jeux, la part de la commune c'est 9 544 000 F, la part de l'Etat c'est 3 372 000 F mais on vous a ajouté des autres recettes qui proviennent également des activités du Casino, taxe professionnelle, taxe sur appareils de jeux, etc. ce qui fait 1 421 000 F.

**M. GRAPPIN** : Monsieur le Maire, j'aimerais savoir combien de machines à sous sont actuellement en exploitation.

**M. LE MAIRE** : 130».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.*